

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 040-4386/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Projet Urbain Partenarial de Val de Ricard à Ensues-la-Redonne"

MET 18/7841/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La zone AU de Val de Ricard, située à l'entrée ouest de la Commune d'Ensues la Redonne, fait l'objet d'une orientation d'aménagement générale inscrite au PADD ayant pour objectif de développer le secteur ouest de la commune permettant la création d'un secteur d'habitat complété par des équipements publics.

Les objectifs poursuivis dans ce cadre, concourent notamment à accroître l'offre de logements, diversifier l'habitat et renforcer la mixité sociale sur la commune tout en respectant les richesses patrimoniales paysagères et environnementales du site.

En cohérence avec ces objectifs, European Homes envisage la réalisation d'une opération de construction de 108 logements dont 44 logements sociaux.

Aussi, en application des articles L332-11-3 et L332-11-4 du Code de l'Urbanisme, et afin d'accompagner le développement du secteur dit de Val de Ricard sur la commune d'Ensues-la-Redonne la Métropole Aix-Marseille-Provence et European Homes se sont rapprochés aux fins de mise en œuvre d'un Projet Urbain Partenarial lié à l'opération de construction envisagée par l'opérateur.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

Le Programme des Equipements Publics à réaliser au titre du Projet Urbain Partenarial « Val de Ricard » est fixé par la convention de PUP. Il comprend principalement la réalisation d'une voie nouvelle inscrite au PLU, ainsi que les réseaux secs et humides y afférents de compétence métropolitaine ainsi que des équipements communaux avec la création de 2 classes supplémentaires dans chacun des deux groupes scolaire de la commune d'Ensuès la redonne et l'agrandissement du réfectoire de l'école élémentaire. La convention de PUP détermine également les conditions et modalités de prise en charge financière des équipements publics devant être réalisés par la Métropole.

La convention a été conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et European Homes. La commune d'Ensuès-la-Redonne approuvera le programme des équipements publics devant être réalisés relevant de sa compétence.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée au mois de mars 2019 pour une durée d'environ 14 mois. Cette durée pourra être rallongée si les accords financiers avec les propriétaires privés prennent du retard.

La création de l'opération n°HN 045-088/16/CT « Projet urbain Partenarial de Val de ricard – Commune d'Ensuès-la-Redonne» et l'approbation d'une convention avec European Homes a été délibérée le 24 Juin 2016.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération (hors apport foncier) pour la Métropole est estimé à 1 583 000 euros HT, dont 930 000 euros sont placés à la charge de l'opérateur, European Homes. Le montant restant à la charge de la Métropole représente la somme de 653 582 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel restant à charge de la Métropole Aix-Marseille-Provence de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	70 %	457 507 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	196 075 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2018

- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole n° 045-088/16/CT du 24 juin 2016 approuvant d'une convention avec European Homes par un « Projet urbain Partenarial de Val de Ricard – Commune d'Ensuès-la-Redonne » ;
- La lettre de saisine de la Présidente du Conseil de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Projet Urbain Partenarial de Val de Ricard à Ensues-la-Redonne.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le Budget principal 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Provence. Opération : 2013120006 - Chapitre : 23 - Fonction : 515 – Sous politique : C140.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2018 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement - Nature 1383 – Fonction 515 – Sous politique C140 – Opération n° 2013120006.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS